



# COSME

**Nom** : COSME, le programme-cadre pour la compétitivité des entreprises et des PME 2014-2020

**Budget** : 2,3 milliards d'euros

**Pays éligibles** : Les pays membres de l'UE, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels, l'Islande et certains pays relevant de la politique de voisinage, selon les modalités définies avec ces pays dans les accords-cadres.

## Les objectifs du programme :

Le programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) est un programme qui poursuit deux objectifs :

1. Renforcer la compétitivité et le développement durable des entreprises de l'Union, notamment par l'accès aux financements ;
2. Encourager une culture d'entreprise et promouvoir la création et la croissance des PME.

## L'architecture du programme :

Le programme COSME se décline en quatre volets.

1. **Améliorer les conditions-cadres** afin de garantir la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'Union, y compris dans le secteur du tourisme. Il promouvra l'analyse comparative, l'échange de bonnes pratiques et des initiatives sectorielles.
2. **Encourager l'esprit d'entreprise** en Europe. Il financera le développement de compétences et attitudes entrepreneuriales, en ciblant en particulier les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes.
3. **Faciliter l'accès des PME aux financements** dans leurs phases de démarrage et de croissance, par le financement d'un instrument d'investissement en capital-risque et d'un instrument de garanties de prêts.
4. **Améliorer l'accès des entreprises aux marchés**, au Marché unique comme aux marchés de pays tiers. Sous ce volet sera assuré le financement du Réseau Entreprise Europe (EEN) qui continue à assurer sa mission de conseil auprès des entreprises européennes.

## Types de projets cofinancés :

La plus grande partie du budget de COSME sera allouée aux instruments financiers :

- La facilité capital-risque (Equity Facility for Growth) intervient dans les phases d'expansion et de croissance des PME. Concrètement, la Commission européenne investit dans des fonds d'investissement qui soutiennent particulièrement dans ce type de PME.
- La facilité « garantie de prêts » (Loan Guarantee Facility) fournit des garanties à des organismes financiers pour qu'ils prêtent plus facilement à des PME. COSME soutient des prêts jusqu'à 150 000 euros à tout type de PME.

Par ailleurs, COSME accorde des subventions dans le cadre d'appels à projets et d'appels d'offres pour différents types de projets collaboratifs et de réseaux ainsi que pour des actions qui soutiennent la mise en œuvre du Small Business Act telles que des études ou des échanges de bonnes pratiques.

## Règles de participation :

Les règles de participation diffèrent selon le type d'action et sont définies dans l'appel à propositions.

COSME s'adresse surtout aux organismes intermédiaires qui agissent auprès des PME, non pas aux PME elles-mêmes. Ainsi, COSME soutient par exemple le Réseau Entreprise Europe (EEN) qui conseille et accompagne les PME et des organismes financiers (banques notamment) pour améliorer l'accès des PME aux financements.

Le taux de cofinancement varie également selon le type d'action.

## Procédure d'attribution des financements :

La Commission européenne adopte des programmes de travail annuels qui contiennent une description des actions à financer, leurs objectifs, les montants alloués et la méthode de mise en œuvre. Les financements sont alloués via des appels à propositions publiés tout au long de l'année.

## Pour en savoir plus

Le site de COSME : [https://ec.europa.eu/growth/smes/cosme\\_fr](https://ec.europa.eu/growth/smes/cosme_fr)

Le portail qui recense les banques et fonds d'investissement qui offrent un financement aux PME avec le soutien de l'UE : [www.access2finance.eu](http://www.access2finance.eu)

Le site du programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » : <http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/>

Le site du Réseau Entreprise Europe : <http://een.ec.europa.eu/>